

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 5 janvier 1881

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Godet](#) est cité(e) dans cette lettre

[Godin, Émile \(1840-1888\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)

Collation3 p. (265r, 266v, 264v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 5 janvier 1881,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15831>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [5 janvier 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Moret répond à la place de Godin, qui est trop occupé pour lui formuler une réponse lui-même. Ainsi, Moret évoque les suites judiciaires de « l'affaire d'Émile » et annonce qu'il a envoyé des pièces du dossier à monsieur Falaize pour connaître l'étendue de la décision prise par le juge taxateur. Dans cette affaire, les juges arbitres étaient messieurs André et Godet.

Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Godet \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Falaize, Alfred (1843-1933)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Droit/Justice

Biographie Avoué et homme politique né en 1843 à Fontaine-les-Vervins (Aisne) et décédé en 1933 à Vervins (Aisne). Avoué près le tribunal civil de Vervins de 1877 à 1910, Alfred Falaize est conseiller municipal de Vervins de 1896 à 1912. Membre de la Société archéologique et historique de Vervins à partir de 1888, il écrit de nombreux articles sur l'histoire locale.

Nom Godet

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

Armée
BiographieCommandant de la Garde nationale à Guise en 1856.

Nom Godin, Émile (1840-1888)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familistère
- Rente/Propriété

Biographie Propriétaire français né en 1840 à Esquéhéries (Aisne) et décédé en 1888 à Flavigny-le-Petit (Aisne). Émile Caïus Godin est le fils de Jean-Baptiste André Godin et d'[Esther Lemaire](#). À l'âge de 10 ans, Émile Godin poursuit sa scolarité à Paris : de 1851 à 1853, dans la pension Régnier à Bellevue à Meudon (Hauts-de-Seine) et de 1853 à 1856, il est pensionnaire au collège Chaptal, établissement novateur préparant ses élèves aux carrières commerciales et industrielles. Émile Godin ne s'adapte pas à la vie en pension et ses résultats scolaires ne sont pas excellents. À partir de septembre 1856, il travaille avec son père pour les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Dans les années 1860, il est le chargé d'affaires de son père à Paris et à l'Exposition universelle de Londres de 1862 ou le responsable des achats de fonte en Angleterre ; il semble aussi s'occuper de la fabrication, de l'émaillage en particulier. Émile Godin choisit de rester auprès de son père après la séparation de celui-ci et de son épouse Esther Lemaire en novembre 1863. Il est mobilisé dans l'Armée du Nord avec le grade de capitaine pendant la guerre de 1870-1871. Alors que Jean-Baptiste André Godin est élu député de l'Aisne à l'Assemblée nationale (1871-1875), Émile représente son père et remplit des fonctions de direction au sein des Fonderies et manufactures du Familistère, mais il entre en conflit avec plusieurs directeurs de l'usine et du Familistère. En 1878, Émile Godin se brouille avec son père et quitte le Familistère ; des procès opposent le père et le fils. Il épouse le 30 décembre 1882 à Flavigny-le-Petit (Aisne) [Éléonore Joséphine Rouchy](#) qu'il fréquente depuis plusieurs années et avec laquelle il a trois enfants : Émilie Esther (1878-), Alix Émile Godin (1881-1929), enfants naturels légitimés à l'occasion du mariage, et Camille Andréa (1883-). Il décède le 2 janvier 1888, quinze jours avant son père.

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'[Alexandre Brullé](#) à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur,

Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Nom Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

Biographie Avocat français à Nancy (Meurthe-et-Moselle) né en 1822 à Schirmeck (Bas-Rhin) et décédé en 1896 à Nancy. Son nom complet est Charles Augustin Alexandre Tisserant. On ignore dans quelles circonstances Jean-Baptiste André Godin fait la rencontre de Tisserant, mais ce dernier devient l'avocat de l'industriel dans les procès en contrefaçon qu'il intente ou qui lui sont intentés, et son conseil dans le procès en séparation qui l'oppose à son épouse Esther Lemaire. L'avocat et son client se lient d'amitié. Godin consulte Tisserant lorsqu'il établit les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail fondée en 1880 ou quand il rédige ensuite son testament. Il semble que Tisserant ait eu le projet de devenir membre de l'Association du Familistère (lettre de Godin à Tisserant, 3 mars 1881). Tisserant publie dans le *Progrès de l'Est* du 25 octobre 1882 une étude sur l'œuvre de Godin (lettre de Godin à Tisserant, 28 octobre 1882). Il visite le Familistère du 12 au 17 novembre 1885 en compagnie de sa fille Marguerite. Tisserant est abonné au journal du Familistère, *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

et il nous remercie à l'avance de ce que vous ferez à ce sujet.

Les arbitres nommés dans cette affaire, M. M. Léandre et Godin, après avoir, comme vous le savez, refusé paientement de la note montant à 126 environ et réclamé le double, ont fait dresser leurs honoraire^s par le juge ^{l'assesseur} de Vervins. Celui-ci leur a alloué 477 francs. Ils ont réclamé cette somme à M. Godin qui leur a fait offrir le double de la première, en ajoutant toutes les observations que le cas méritait. Ils ont dit que leur respect pour

vous demandait
J'Janvier 1881

Cher Monsieur,

M. Godin est toujours si occupé qu'il n'a pu que m'indiquer ce qu'il desire nous faire savoir et m'a laissé le soin de faire la lettre moi-même.

D'abord je vous dirai donc qu'Emile et moi nous nous avons par falement senti présent avec nous dans la cour, le matin du 1^{er} Janvier ; et que

vous me rappeliez
même quelle faute
j'avais commise en
ne vous présentant
pas de cette cérémonie
la première fois que
nous avons eu le
plaisir de nous posséder
avec nous à cette époque.

Combien votre profonde
affection nous est chère,
à M Gadin comme à ma
mère et à moi ! Nous
vous en remercions du
fond du cœur et nous

vous vions, cher
Monsieur, d'agréer nos
meilleurs souhaits pour
nous et pour votre
famille.

"Le Dévair" de cette
semaine nous dira un
mot de la fête du 1^{er}
de l'an ici.

Nous avons bien reçus
votre lettre du 12. Il
Mr Gadin s'en tient
à ses bons soins pour
fixer quelle somme peut
être due à M. Falaise
comme honoraires
dans l'affaire d'Emile,

Lisserant 5^e page

500

infime minorité
sans écho dans
la nation.

Veuillez agréer,
cher Monsieur,
avec l'amitié de
M. Godin, l'assu-
rance de mes senti-
ments les plus
dévoués

Marie Maret

la décision du juge tax-
ateur les empêchait d'ac-
cepter. M. Godin a
envoyé les pièces à
M Falaise pour faire
dans quelle mesure
la décision du juge
taxateur est obliga-
toire.

Veuillez agréer,
cher Monsieur, les mi-
meures amitiés de M.
Godin, celles d'Emile
et me voire, votre
toute dévouée

Marie Maret